MAIRIE DE CADOURS
ENTENTE AFFAIRES SCOLAIRES

Tutoriel Portail Famille

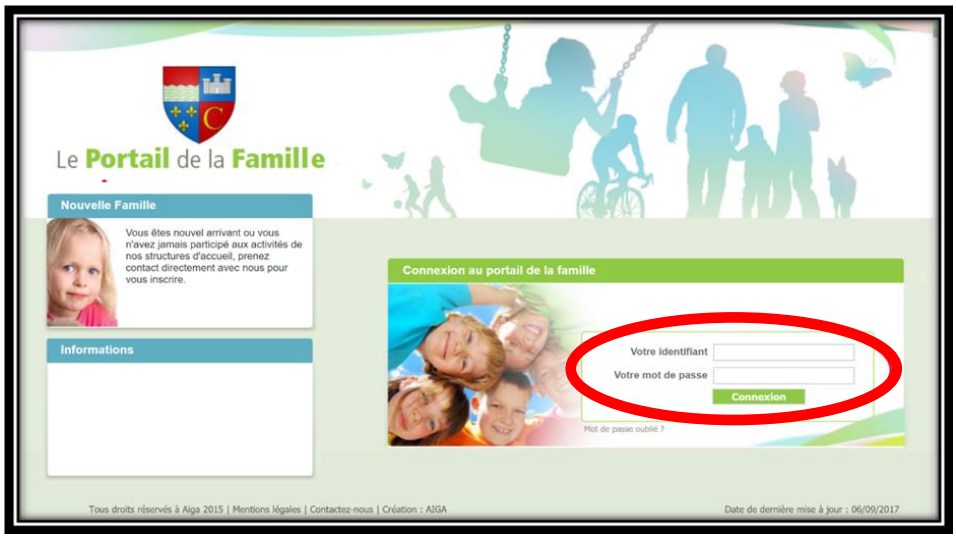

1. Entrez votre identifiant = votre adresse de messagerie
2. Entrez votre mot de passe : reçu sur votre boîte mail (se cache parfois dans vos mails indésirables) ou envoyez un mail à cadours.scolaire@mairie-cadours.fr pour l'obtenir.

3. Cliquez dans ''**mes inscriptions'**

Vous devez dans un <u>premier temps inscrire</u> votre (vos) enfant(s) aux services de l'école qu'il va fréquenter.

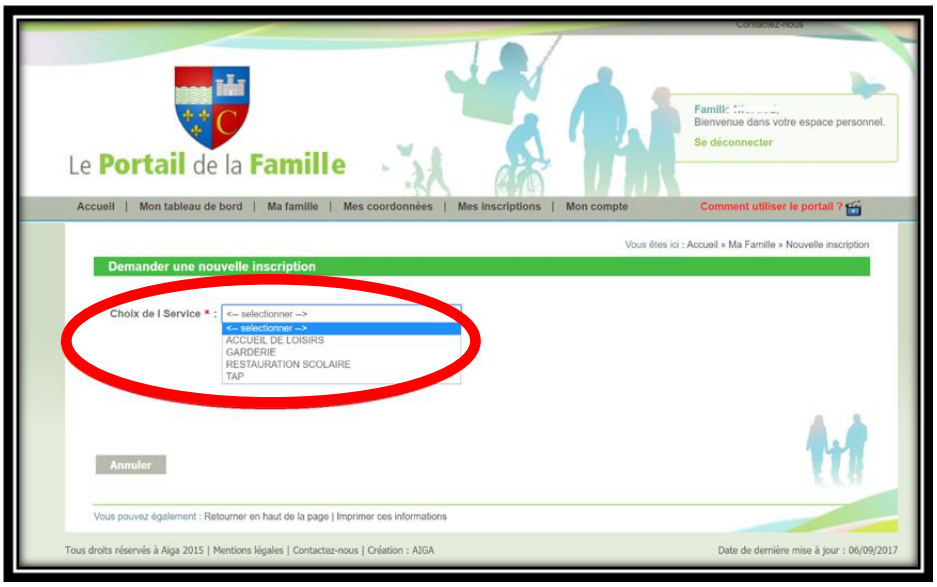

4. Dans la liste déroulante choisissez **les services** que votre enfant va fréquenter puis cliquez sur l'onglet vert ''**enregistrer demande**''.

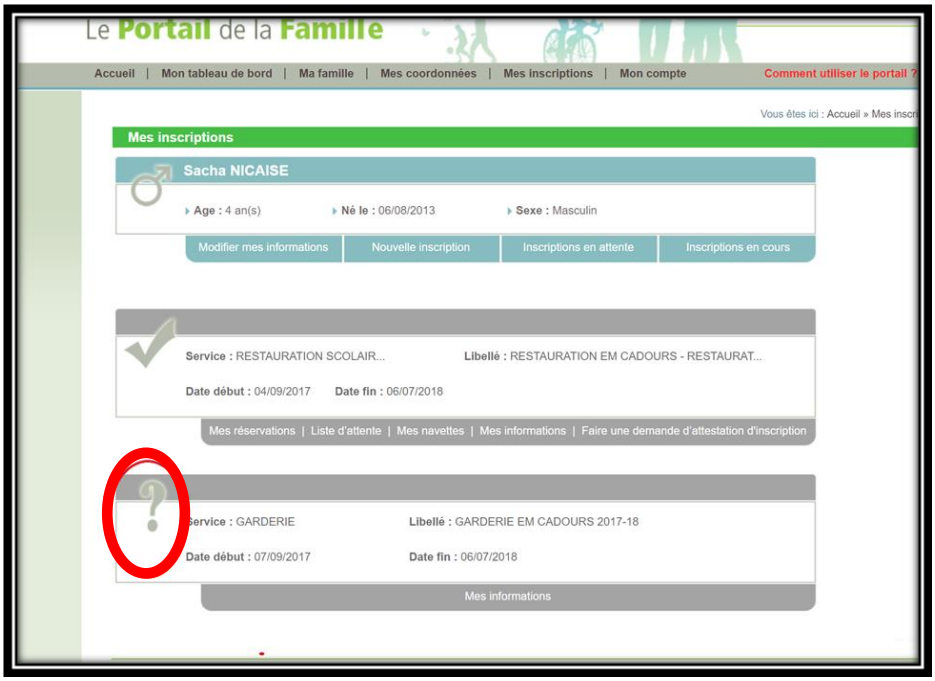

Votre demande est en attente de validation, un point d'interrogation apparait dans le service demandé (ex de la garderie ci-dessus).

Après validation des inscriptions par nos services, vous devriez **recevoir un mail de confirmation.**

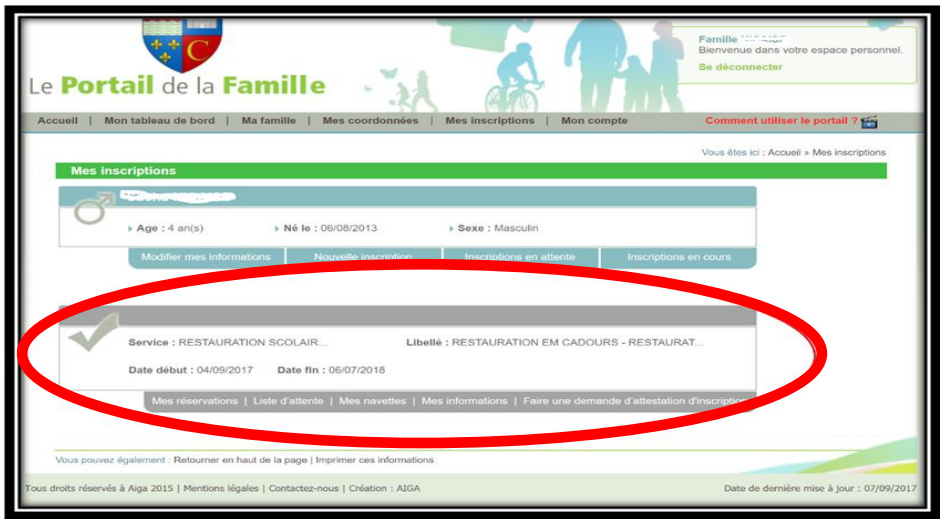

Dans l'exemple ci-dessus l'encart Restauration Scolaire apparaît validé avec le symbole ✓, cela veut dire que vous avez bien **inscrit** votre (vos) enfant(s) à la restauration scolaire.

Inscrire son enfant ne veut pas dire que tout est terminé, il faut dans un second temps <u>réserver les jours de fréquentation</u> aux services.

Dans un second temps, vous devez **<u>procéder aux réservations des services :</u>** restauration scolaire à l'année, accueil de loisirs périscolaire du mercredi au trimestre, TAP.

Pour le centre de loisirs des petites vacances, vous serez informé par mail de l'ouverture des réservations.

Pour la réservation des services : (exemple de la restauration scolaire mais valable pour tout autre service)

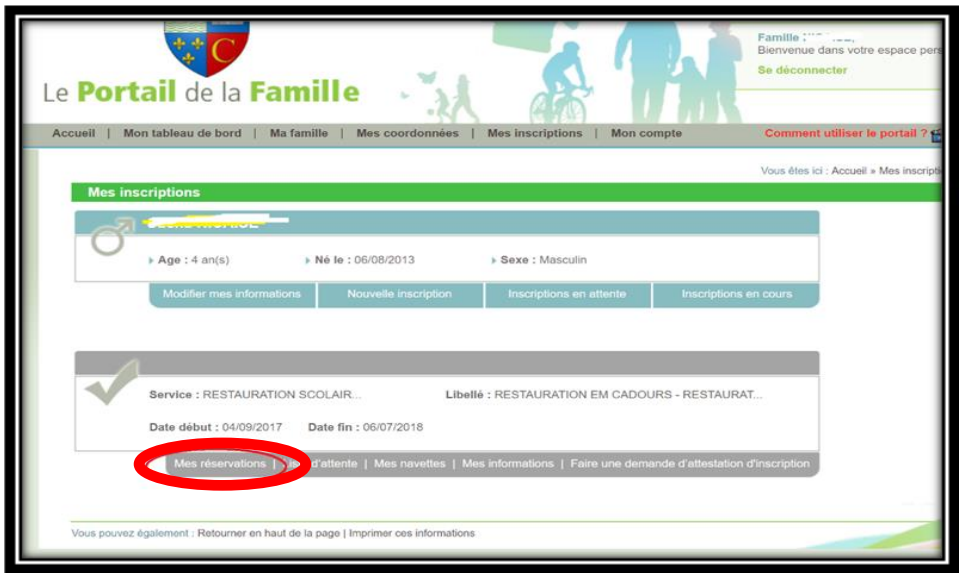

5. Cliquer sur l'onglet **"Mes réservations"**

Vous pouvez inscrire votre (vos) enfant(s) au service de garderie mais vous ne pouvez pas réserver de jours.
La facturation se fait à la présence

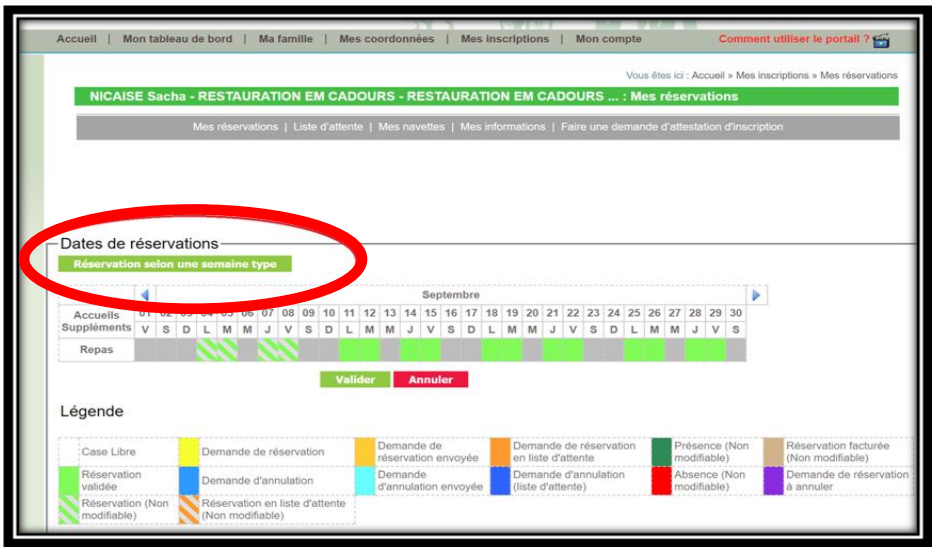

6. Cliquer dans l'onglet « réservation selon semaine type »

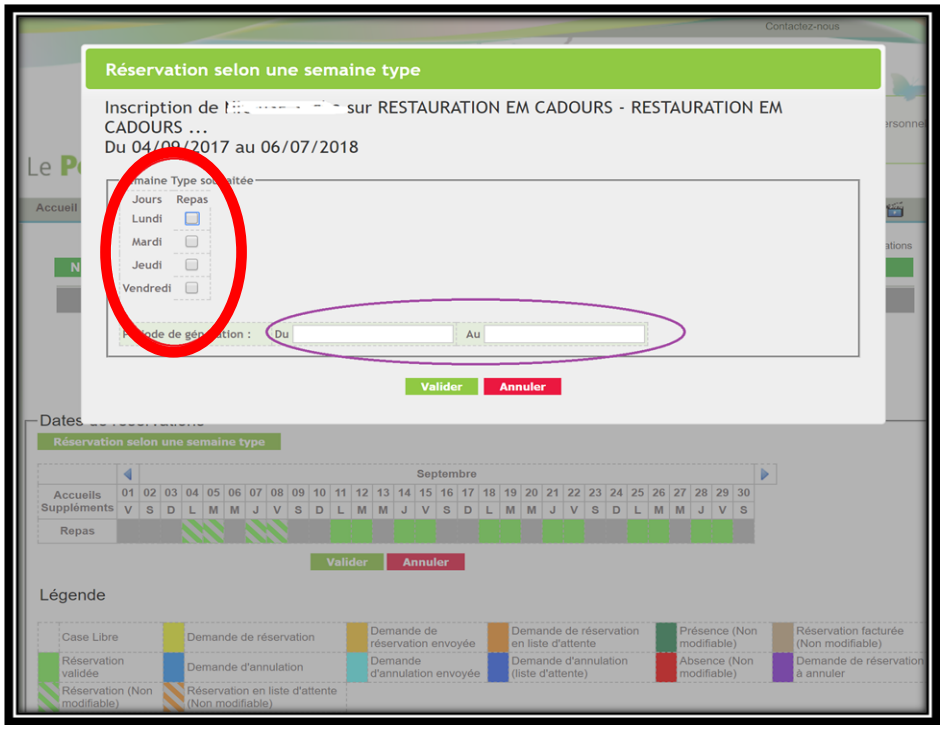

Vous pouvez cocher librement les jours de fréquentation à la restauration scolaire. Valider pour terminer. Les cases apparaitront en jaunes pour les jours en demande de réservation.

<u>Après validation par nos services les cases apparaitront en vert.</u>

Vous aurez la possibilité de faire des **modifications** (rajout ou annulation) :

- **Restauration scolaire** : la veille avant 9h00
- **Centre de loisirs du mercredi après-midi** : le lundi précédent avant 17h
- **Centre de loisirs des petites vacances** : le vendredi précédent le début des vacances avant 12h00.

<u>Les opérations sont à répéter pour chaque enfant</u>
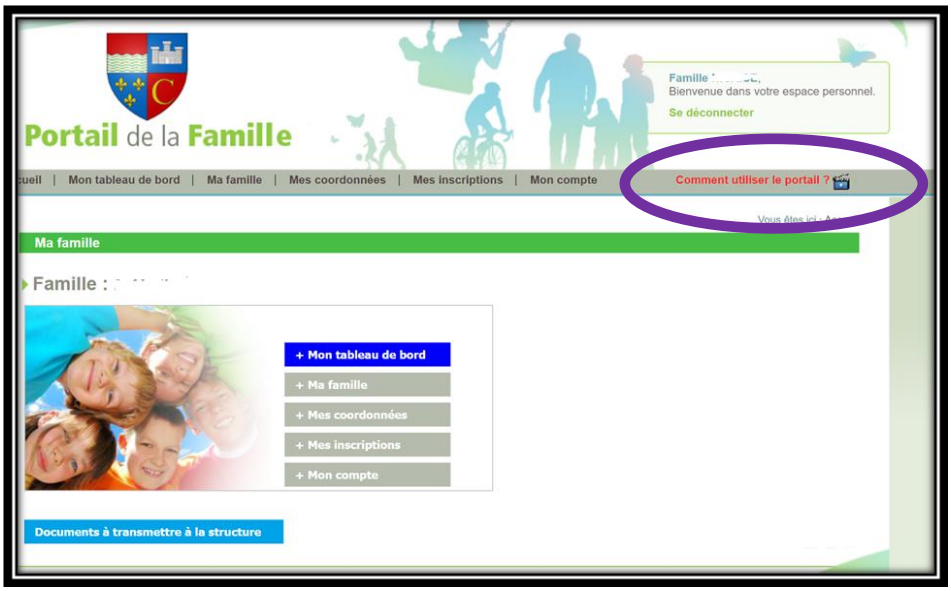
En complément, nous vous rappelons qu'une vidéo est disponible sur le portail famille pour vous aider à utiliser le logiciel AIGA.